

Image not found or type unknown



Obligation d'information du syndic lors d'une vente

Par **enthalpie**, le **18/06/2015** à **12:06**

Bonjour

le voisin du dessus vend son appartement. Les sols ont été modifiés par rapport à l'état original plus de moquette et pose de carrelage sans sous-couche phonique. Il s'en suit une gêne pour moi

y a t'il obligation pour le syndic d'informer le futur acheteur de la non conformité du bien acheté et donc du risque (je vais faire une action en justice) de l'obligation de remise en l'état des sols

merci